

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

NOTE DE SYNTHÈSE n°2018-03

Réunion du Conseil du 26 juin 2018 à Dompaire

- **Informations (de 19 à 20h) :** Société d'investissement en faveur des énergies renouvelables
- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**
 - **Décision n°2018-23 du 14/04/18 :** Signature d'un contrat d'objectifs avec l'association « Effort Basket Mirecourt » ;
 - **Décision n°2018-24 du 23/04/18 :** Signature d'un avenant à la convention de partenariat pour l'année 2018 avec la Mission Locale de la plaine des Vosges dans le but de favoriser l'insertion sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus sortis du système scolaire ;
 - **Décision n°2018-25 du 25/04/18 :** Signature d'une convention avec la société METHAVIGNE pour l'apport de biodéchets ;
 - **Décision n°2018-26 du 25/04/18 :** Signature d'une convention avec la société la société LVL pour la collecte de cartouches d'imprimante et de toners usagés ;
 - **Décision n°2018-27 du 09/05/18 :** Signature des actes d'engagements des 17 lots de la rénovation et l'extension de la piscine intercommunale pour un montant total de 3 241 707,48 euros HT ;
 - **Décisions de liquidation de subvention dans le cadre du Projet d'intérêt Général «habitez mieux» ;**
- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**
 - **Décision n°2018-16 du 03/04/18 :** Signature d'un contrat de travail avec un vacataire dans le cadre du projet « musique et handicap » ;
 - **Décision n°2018-17 du 16/05/18 :** Achat d'une parcelle à la commune de Hennecourt pour un montant de 42 645,60 € acte en main ;
 - **Décision n°2018-18 du 16/05/18 :** Cession d'une parcelle située à Hennecourt à la société Hydraulique PB pour un montant de 42 645,60 € net vendeur ;
 - **Décision n°2018-19 du 29/05/18 :** Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent ;
 - **Décision n°2018-20 du 29/05/18 :** Plan de financement de la couveuse et du show-room de lutherie ;
 - **Décision n°2018-21 du 12/06/18 :** Remboursement de frais de déplacement à 2 agents.

1. Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Suite au décès de M. GAND Jean-Michel et suite à l'élection de M. GREPINET Gérard comme Maire de la commune de Valleroy aux Saules, M. GREPINET Gérard est installé comme conseiller communautaire titulaire.

2. Pass communautaire

Le bureau propose de délibérer au sujet de la mise en place d'un pass communautaire à compter de la rentrée scolaire 2018.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

3. Taxe de séjour

Le bureau propose de délibérer au sujet de l'institution de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2019.

4. Classement de l'office de tourisme de Mirecourt et ses environs

Le bureau propose de délibérer au sujet du renouvellement de la demande de classement en 3^{ème} catégorie de l'office de tourisme de Mirecourt et ses environs.

5. Agence de développement économique

Le bureau propose de délibérer au sujet de la création d'une agence de développement économique à l'échelle du Département des Vosges à compter du 01/09/2018.

Montage juridique : Associative, présidée par un chef d'entreprise

Gouvernance partagée : Financeurs : Région + EPCI / CD88, CCI 88, PETR

Coût estimé : 1M€/an (60%Région - 40%EPCI) soit 1€/hab./an à la charge des communautés

4 grandes missions :

- Accompagnement des projets des entreprises du territoire (détection, appui, suivi des projets,...)
- Mise en place d'outils à disposition des entreprises (accueil et développement)
- Prospectives pour comprendre les besoins des entreprises du territoire
- Marketing territorial (atouts du territoire, stratégie de communication)

6. Délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise

Le bureau propose de délibérer au sujet du règlement d'intervention en matière d'aides à l'immobilier des entreprises (voir annexe n°1 envoyée par voie informatique) et de la délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au conseil départemental des Vosges (voir annexe n°2 envoyée par voie informatique)

Conditions :

	Eligible	Non éligible
Entreprises	TPE - PME Industries Services aux entreprises BTP Transports et logistiques Commerce (inf. 400m ²) Artisanat	Entreprises en difficulté Micro-entreprises Professions libérales (bar, tabac, dancing, discothèque, agence immobilière,...)
Dépenses	Investissements immobiliers (construction, extension, aménagement,...)	Acquisitions immobilières Travaux réalisés par l'entreprise (sauf si c'est son métier) Achat terrain Honoraires juridiques Rachat part SCI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Aides financières :

- 10 000€ à une TPE pour un investissement éligible inférieur à 150 000 € HT,
- 50 000€ à une TPE avec un investissement éligible supérieur ou égal à 150 000 € HT / PME (< 250 salariés)
- A titre exceptionnel, le montant de l'aide peut être dé plafonné pour les projets structurants du territoire. Le montant de l'aide sera, dans ce cas, défini au cas par cas, et après délibération respective des deux collectivités à savoir l'EPCI et le Département.

7. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2018

Le bureau propose de délibérer au sujet de la répartition dérogatoire dite « à la majorité des 2/3 » du FPIC : L'attribution est partagée entre la CCMD et ses communes membres, en s'écartant au maximum de 30% de la répartition de droit commun.

La mise en œuvre de cette répartition dérogatoire du FPIC nécessite une délibération de la CCMD statuant à la majorité des deux tiers des suffrages.

	Droit commun 2017 (78 communes)	Droit commun 2018 (76 communes)	delta 2018-2017 en tenant compte de la perte de 2 communes
CCMD	192 083 €	188 263 €	- 3 820 €
Communes	393 227 €	387 430 €	+ 2 521 €
TOTAL	585 310 €	575 693 €	-1 299 €

Répartition dérogatoire : 244 742 € CCMD (30% en + par rapport au droit commun) (- 4 966 € par rapport à 2017)
330 951 € à répartir aux **76 communes** membres (+ 2 448 € par rapport à 2017)
(Soit 14,58% en moins pour les communes par rapport au droit commun)

8. Prêt pour le programme d'investissement du budget principal

Le bureau propose de délibérer au sujet de l'offre de prêt du Crédit Mutuel de Moselle et Madon, qui propose l'offre la mieux disante, à savoir :

Montant de 1 500 000 € ; Durée 20 ans ; Taux fixe 1,44 % ; Echéances trimestrielles

Coût total du crédit = 1 729 033,60 € ; Montant des échéances = 21 612,92 € ; Frais de dossier = 1 200 €

9. Décision modificative n°1 du budget principal

Le bureau propose d'adopter une décision modificative du budget principal 2018.

10. Décision modificative n°1 du budget assainissement

Le bureau propose d'adopter une décision modificative du budget assainissement 2018.

11. Admissions en non-valeur

Le bureau propose de délibérer au sujet d'admissions en non-valeur du budget assainissement (redevances assainissement).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

12. Tableau des effectifs

Le bureau propose de délibérer au sujet de la modification du tableau des effectifs :

- à compter du 1^{er} septembre 2018 :
 - attaché : + 1
- à compter du 1^{er} octobre 2018 :
 - adjoint du patrimoine : - 2
 - adjoint du patrimoine principal 2^{ème} cl. : + 2
 - adjoint technique : - 1
 - adjoint technique principal 2^{ème} cl. : + 1
 - adjoint technique principal 2^{ème} cl. : - 1
 - adjoint technique principal 1^{ère} cl. : + 1
 - adjoint administratif principal 2^{ème} cl. : - 1
 - adjoint administratif principal 1^{ère} cl. : + 1
 - technicien principal 1^{ère} cl. : - 1
 - ingénieur : + 1

13. Création d'un comité technique commun pour les élections professionnelles 2018

Le bureau propose de délibérer au sujet de la création d'un comité technique commun entre la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE, la Ville de MIRECOURT et le C.C.A.S. de MIRECOURT pour les élections professionnelles 2018.

Celui-ci comportera quatre représentants des personnels (deux au titre de la Ville de Mirecourt et du CCAS et deux au titre de la CCMD) et quatre représentants des élus (deux au titre de la Ville de Mirecourt et deux au titre de la CCMD).

14. Subvention exceptionnelle au Comité Communal d'Action Sociale de Mirecourt

Le bureau propose de délibérer au sujet d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Comité Communal d'Action Sociale de Mirecourt.

15. Mise en place d'un service de restauration collective pour l'école d'Oëlleville

Le bureau propose de délibérer au sujet de la mise en place d'un service de restauration collective pour l'école d'Oëlleville et de mettre fin au service de transport de l'interclasse.

16. Questions et informations diverses